

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUNAY-SOUS-AUNEAU
DU 24 JANVIER 2018

Conseil Municipal convoqué par courriel le 19 janvier 2018 - Date d'affichage de la convocation 19 janvier 2018.

Présidence : M. Jacques WEIBEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. Robert DARIEN.

Participants : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD, Mme Cathy LUTRAT,
M. Alex BORNES, Mme Gwenaelle LE CREURER, Mme Sylvie REBRE, M. Jean-André CAHUZAC,
Mme Sonia LABSY, M. Patrick RIVARD, M. Alain BONDON.

Absents excusés: M. Emmanuel DAVID (Pouvoir à M. Jacques WEIBEL).
M. René BONNET (Pouvoir à M. Alain BONDON).
Mme Clara PICHOT.

Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2017.
- 2 – Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).
- 3 – Le point sur les études en cours pour les différents programmes communaux.
- 4 – Eau – assainissement.
- 5 – Affaires scolaires.
- 6 – Affaires administratives et financières.
- 7 – Information / Communication / Affaires culturelles / Interventions diverses.
- 8 – Dates à retenir.

Début de la séance : 18h35.

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 DÉCEMBRE 2017

Délibération n°2018_1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2017 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 22 décembre 2017. Il a été affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux » le même jour.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2017 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2017-571	2-3	Droit de préemption urbain	13/12/2017	Renoncement du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AC 438 et 439.
2017-572	2-3	Droit de préemption urbain	13/12/2017	Renoncement du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AC 273.
2017-573	2-3	Droit de préemption urbain	15/12/2017	Renoncement du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AE 206.
2017-574	1-4	Autres contrats	11/12/2017	Acceptation du devis de la Librairie l'Esperluette pour l'achat de livres pour la bibliothèque municipale "Sylvaine Babiarz" (dotation annuelle 2017) pour un montant de 899,98 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2017-575	1-4	Autres contrats	27/12/2017	Acceptation du devis de l'entreprise ACE pour des travaux supplémentaires sur le réseau d'eau potable de la rue de Bretonvilliers pour un montant de 2 640 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2017-576	1-4	Autres contrats	29/12/2017	Acceptation de l'indemnité de sinistre de 1 887,26 € proposée par la MACIF pour le dédommagement en totalité de la borne à incendie rue de la Bassine endommagée le 22/10/2017.
2018-577	2-3	Droit de préemption urbain	05/01/2018	Renoncement du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AC 212.
2018-578	1-4	Autres contrats	11/01/2018	Acceptation du devis du Cabinet BLONDEAU pour un levé topographique pour la mise à jour du plan d'ensemble de la 3ème phase du coteau des Fourneaux pour un montant de 1 380,00 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2018-579	2-3	Droit de préemption urbain	15/01/2018	Renoncement du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AD 23,25,26 et 27.
2018-580	1-4	Autres contrats	19/01/2018	Acceptation du devis de Mme Sylvie LE JANNOU pour la reliure des registres de l'État Civil pour un montant de 204,40 € T.T.C (dépense d'investissement).

3 – LE POINT SUR LES ÉTUDES EN COURS POUR LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES COMMUNAUX

Un document de travail sous forme d'un tableau récapitulatif des différents programmes en cours d'étude est remis aux membres du Conseil Municipal. Une réunion de travail est programmée le mercredi 7 février 2018 à 9h30 pour faire le point sur les différents dossiers.

Un point est fait en séance sur les dossiers suivants :

A - ÉGLISE ST ÉLOI

La consultation en vue de retenir un maître d'œuvre pour la signature d'un accord-cadre est en cours. La consultation a été publiée au BOAMP et sur le site AM28.org.

Il est précisé que le règlement de consultation a prévu une visite obligatoire de l'Eglise.

La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 14 février 2018 à 12h00.

L'ouverture des plis aura lieu le mercredi 14 février 2018 à 15h.

La présentation de l'analyse des offres sera assurée par Mme DISTRETTI dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage le mercredi 21 février 2018 à 14h30.

B - ACCÈS PMR : RÉFECTION DE L'ALLÉE ET AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA MAIRIE

Suite au dossier présenté, le Conseil Municipal est informé que la sous-commission de sécurité a émis un avis favorable. La sous-commission d'accessibilité a émis pour sa part un avis défavorable alors que le représentant de l'Administration avait donné son accord sur plusieurs dérogations demandées.

Cet avis n'étant que consultatif, il peut être passé outre celui-ci.

Il y a cependant lieu de retravailler ce dossier et une subvention complémentaire pourrait être accordée par la Région. Il est donc proposé de délibérer pour solliciter la subvention régionale dans le cadre du contrat régional de solidarité des territoires

Délibération n°2018_2

Conformément à la législation en vigueur, la commune a réalisé un Agenda d'accessibilité programmée approuvé par arrêté préfectoral du 10 septembre 2015.

Cet agenda établi suite aux rapports de diagnostics réalisés par SOCOTEC, vise l'ensemble des bâtiments communaux dont la mairie. Afin de répondre aux normes pour favoriser l'accès à la mairie, un programme de travaux a été arrêté, comprenant la reprise du seuil, la création d'un escalier avec palier et la reprise de l'allée.

Le Conseil Départemental et la Préfecture ont accordé une aide financière pour ce programme.

Il est proposé de solliciter une subvention complémentaire à la Région Centre Val de Loire dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de solliciter une subvention régionale dans le cadre de contrat de solidarité des territoires, pour les travaux d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite estimés à la somme de 10 290 € HT soit 12 348 € TTC.

C - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE LA 3^{ÈME} TRANCHE « LE COTEAU DES FOURNEAUX »

Une réunion de travail s'est déroulée le 24 janvier 2018 à la mairie à laquelle participaient notamment M. HAREL (Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France en relation avec la Région Centre Val de Loire) et Mme MONTCEAU (Cabinet GILSON).

Sont communiqués en séance : l'estimatif actualisé du programme avec le montant de la subvention régionale susceptible d'être obtenue (80 % de subvention sur les travaux éligibles sur les trames verte et bleue), le plan du secteur concerné et l'avenant pour le contrat de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé de prendre une délibération pour :

- Acter le montant prévisionnel de la dépense de ce programme.
- Solliciter une subvention complémentaire au Conseil Départemental.
- Approuver l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Délibération n°2018_3

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°2017_75 du 8 novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de présenter à la Région le programme de la 3^{ème} tranche de réhabilitation du Coteau des Fourneaux éligible au financement prévu dans le cadre du contrat de solidarité des territoires.

Après consultation des services, le programme présenté pourra effectivement obtenir l'aide financière de la Région pour les aménagements prévus aux abords de l'étang communal et pour la valorisation de la zone humide.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour acter le montant prévisionnel de la dépense, solliciter une subvention complémentaire au Conseil Départemental et approuver l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Madame Sylvie RIVAUD souhaite rappeler son interrogation sur l'intérêt de la mise en place d'une passerelle en bois sur la rivière dont le coût estimé lui semble important (22 000 € HT). Mme RIVAUD attire également l'attention du Conseil Municipal sur les incertitudes concernant les mesures de compensation qui seront prises dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation ainsi que les incidences sur les budgets communaux.

A ce stade, Monsieur le Maire indique que le détail de ce programme peut encore être amendé en fonction du financement. Monsieur le Maire ajoute que le taux de 80 % de subvention Régionale pour la dépense éligible estimée à la somme de 174 945,40 € HT est une réelle opportunité pour terminer la réhabilitation du « Coteau des Fourneaux ». La partie de travaux non subventionnée par la Région estimée à la somme de 53 845,73 € peut faire l'objet d'un financement complémentaire par le Conseil Départemental.

Monsieur Robert DARIEN ajoute que dans l'hypothèse où ce programme ne serait pas présenté à la Région pour l'obtention d'une subvention, la commune devrait engager de toute façon un programme d'abattage des peupliers autour de l'étang pour la sécurité et la préservation du terrain de football ainsi que le curage de l'étang pour un montant de l'ordre de 24 000 € HT plus les frais annexes au niveau des clôtures.

Pour répondre aux interrogations sur la partie non subventionnée par la Région concernant notamment le mobilier en bois (corbeilles, banquettes, tables pique-nique) il sera possible de revoir à la baisse ce chapitre en prévoyant des rubriques optionnelles dans la consultation des entreprises.

Madame RIVAUD observe qu'à ce jour le coût pour la commune est proche de 100 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses présents et représentés :

Par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Sylvie RIVAUD)

- Approuve le montant prévisionnel du programme de la 3^{ème} tranche de la réhabilitation du site « Le Coteau des Fourneaux » d'un montant de 228 798,13 € HT soit 274 549,36 € TTC comprenant les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes divers (géomètre, coordonnateur, appel d'offres...).
- Sollicite les subventions susceptibles d'être accordées pour ce programme par le Conseil Départemental.
- Approuve l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de l'Agence Gilson et Associés pour un montant de 18 719,63 € HT soit 22 463,56 € TTC correspondant à la 3^{ème} tranche de ce programme.

D - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE PARIS ET RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE L'EAU POTABLE

Ce dossier complexe est en cours d'étude avec Energie d'Eure et Loir.

Il est proposé :

- D'approuver le devis le mieux disant pour la réalisation d'un plan topographique et de récolement des réseaux.
- De donner délégation au Maire pour la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet BFIE pour le renforcement du réseau AEP Rue de Paris.

Délibération n°2018_4

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2017_84 du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une étude complémentaire pour l'enfouissement des réseaux rue de Paris (maîtrise d'ouvrage Energie d'Eure et Loir) ainsi que pour le renforcement du réseau d'eau potable dans cette même rue (maîtrise d'ouvrage communale).

Afin de permettre la réalisation de cette étude, il y a lieu d'établir un plan topo et de récolement des réseaux et de retenir un maître d'œuvre concernant le programme de renforcement du réseau d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le devis de 3TS SARL pour un montant de 1 515 € TTC pour la réalisation des levés topographiques et altimétriques ainsi que le plan de récolement des réseaux E.U et E.P Rue de Paris.
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour le programme de renforcement du réseau d'eau potable rue de Paris.
- Dit que ces dépenses seront prévues au budget annexe de l'eau sur l'exercice 2018.

E - SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La signalisation « stop » complémentaire rue de Bretonvilliers et rue la Poste a été matérialisée.

4 – EAU - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Robert DARIEN, Adjoint délégué.

Monsieur Robert DARIEN commente le compte rendu de la réunion trimestrielle du 11 janvier 2018 avec le délégataire des services eau et assainissement. Ont été évoqués notamment lors de cette réunion :

- La réglementation sur l'utilisation des puits privés et l'obligation de les déclarer à la mairie.
- Le projet de renforcement du réseau d'eau potable rue de Paris.
- Les travaux de sécurisation du château d'eau.
- La régulation du ph à la station de déférisation permettant de conserver un taux de cuivre correspondant aux normes en sortie de station d'épuration.
- La dernière campagne de contrôle des raccordements à l'assainissement collectif et les dispositions susceptibles d'être prises pour faire respecter les règles concernant les rejets (interdiction de rejeter les eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et interdiction de rejeter les eaux usées dans le milieu naturel notamment). Des précisions techniques sont attendues du délégataire au sujet de l'évent obligatoire en partie haute des habitations et au sujet des modalités d'installation d'un clapet anti-retour.
- La fin des contrats de DSP.
- Les évolutions techniques et réglementaires de la défense contre l'incendie.

Le Conseil Municipal reçoit communication d'une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre pour le programme de réhabilitation du château d'eau. Ce dossier sera étudié en 2019.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD, Adjointe déléguée.

Résultat du sondage pour la fermeture de la Place de la Mairie lors de l'entrée et de la sortie des écoles

144 questionnaires sont revenus complétés soit environ 70 %.

66 familles (soit 45,8 %) sont favorables à la fermeture de l'entrée de la place côté école alors que 78 familles (54,2 %) ont exprimé un avis défavorable à cette proposition.

Ce dossier sera examiné lors de la prochaine réunion du Conseil d'école le 6 février 2018.

Dans tous les commentaires, il ressort le manque de respect des parents vis-à-vis des autres (trop de discussions devant l'école, les personnes qui se garent à cheval sur les trottoirs, celles qui prennent l'entrée de l'école pour un « drive », trop d'incivilité des parents aux abords de l'école...Des interventions de la gendarmerie sont également demandées). Il est évoqué aussi le manque de places et pourquoi pas une place réservée aux enfants et aux bus scolaires.

6 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

A - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ÉLECTRIQUE

Délibération n°2018_5

Monsieur le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir tel qu'adopté par son Comité syndical le 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le Syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi que le permet la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir ENERGIE Eure-et-Loir.

En conséquence, et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

B - COMPÉTENCE GEMAPI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX :

Délibération n°2018_6

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de Communes dispose des compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette compétence est transférée depuis le 18 janvier 2018 aux syndicats de rivière exerçant tout ou partie de cette compétence.

Ce transfert de compétence entraîne la représentation-substitution de la communauté de communes au sein du Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents.

Il est proposé de désigner les mêmes délégués communaux pour siéger à cette instance afin de ne pas perturber la gestion du syndicat comme le suggère la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, désigne ses représentants à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France au sein du Syndicat Mixte de la Voise et ses Affluents :

- M. Robert DARIEN en qualité de délégué titulaire.

- M. Emmanuel DAVID en qualité de délégué suppléant.

7 – INFORMATIONS COMMUNICATIONS – AFFAIRES CULTURELLES – INTERVENTIONS DIVERSES

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT

Communication des lettres de remerciements :

- De l'association Gym Volontaire suite à la subvention versée au titre de l'année 2017.

- Du Comité Motocycliste Départemental d'Eure et Loir suite à la mise à disposition de la salle communale pour les réunions de son conseil d'administration et des assemblées générales le 18 janvier 2018.

Information de l'INSEE : Enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité organisée du 1^{er} février au 30 avril 2018. Cette information sera affichée dans les panneaux municipaux et publiée sur le site internet de la mairie.

Gala de charité le dimanche 22 avril 2018 : Le Conseil Municipal exprime un avis favorable pour l'organisation d'un gala de charité par l'école de danse OACLA au profit de l'association « Petit Cœur de Beurre », (Association qui agit pour les personnes nées avec une cardiopathie congénitale) sous réserve de la disponibilité de la salle et du règlement des formalités administratives et d'assurance.

Bulletin Municipal 2017 : Celui-ci a été distribué le 15 janvier dernier. Il est demandé aux élus municipaux de faire remonter à la commission les éventuelles remarques qui seraient formulées par les administrés.

Demande d'une étude pour l'extension des locaux de l'ALSH à la Communauté de Communes : Mme Sylvie RIVAUD donne lecture de la lettre de réponse de Madame la Présidente de la Communauté de Communes précisant que ce dossier ne pourra être étudié que lors du 4^{ème} trimestre 2018 en raison des mouvements opérés au sein de l'EPCI (départ de 16 communes ne permettant pas d'avoir une lisibilité sur les finances et sur l'organisation des services).

8 – DATES À RETENIR

- Vendredi 26 janvier 2018 à 10h à l'église : Visite de l'église à l'intention des maîtres d'œuvre participant à la consultation en vue de la signature de l'accord cadre.
- Mercredi 31 janvier 2018 à 19h15 à la mairie : Réunion du CCAS.
- Jeudi 1^{er} février 2018 à 9h30 à la mairie : Réunion trimestrielle de la commission scolaire consacrée à la cantine scolaire.
- Mardi 6 février 2018 à 9h à la mairie : Réunion de travail en commission municipale consacrée aux projets de contrats concessifs eau et assainissement collectif avec le cabinet BFIE.
- Mardi 6 février 2018 à 18h à la salle des associations du foyer communal : Réunion du conseil d'école.
- Mercredi 7 février 2018 à 9h30 à la mairie : Commission des travaux pour l'examen des différents programmes communaux.
- Mercredi 7 février 2018 à 19h à la salle des associations du foyer communal : Réunion dans le cadre de la participation citoyenne à l'intention des référents, du Maire et des Adjointes (Réunion organisée avec les représentants de la commune de Sainville).
- Mercredi 14 février 2018 à 15h à la mairie : Réunion de la commission MAPA pour l'ouverture des plis suite à la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'église.
- Mercredi 21 février 2018 à 14h30 à la mairie : Présentation de l'analyse des offres pour le choix du maître d'œuvre concernant l'église St Eloi.
- Mercredi 21 février 2018 à 18h30 à la mairie : Réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau

Robert DARIEN

Jacques WEIBEL

*PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL
« aunay-sous-auneau.fr » rubrique « La vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux »
Le 26 janvier 2018*